


# JAMAIS TANT D'ENLÈVEMENTS internationaux d'enfants qu'en 2017

 Au SPF Justice, l'Autorité centrale a ouvert 168 nouveaux dossiers : c'est 25 % de plus qu'en 2016

► Le SPF Justice n'a jamais, depuis un quart de siècle, ouvert autant de nouveaux dossiers d'enlèvement international d'enfants que l'an dernier, selon les statistiques du ministre de la Justice Koen Geens, transmises par sa porte-parole Marie-Christine Kouassi.

**LA HAUSSE** constatée en 2017 est spectaculaire. En 2016, l'Autorité centrale pour les enlèvements internationaux d'enfants avait ouvert 134 nouveaux dossiers. En 2017, ce sont 168 dossiers de rapt international de mineur dans le cadre familial, soit 25 % de plus, que l'Autorité centrale a ouverts et traités en collaboration avec le SPF Affaires étrangères.

D'après la Justice, *"par rapport à 2016, le nombre est en augmentation significative"*.

Selon ces chiffres, le nombre de dossiers non réglés, et donc toujours en cours, a par contre reculé. Ils étaient 186 à être *"en cours"* au 31 décembre 2016, et

164 au 31 décembre 2017.

C'est l'an dernier également que le SPF Justice a pu clore le plus grand nombre de dossiers conclus par la survenance d'une solution : 83 (contre 76 en 2016, 61 en 2015, 57 en 2014 et 51 en 2013).

Ces dossiers couvrent les situations d'enfants que se disputent des parents séparés, situations compliquées par le fait que l'un des parents ne se trouve plus en Belgique. Il a quitté le pays en emmenant l'enfant. Si chaque cas est différent, ces dossiers se rejoignent parce qu'ils sont douloureux et requièrent des trésors de diplomatie et de patience.

Les chiffres montrent que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, 731 dossiers d'enlèvement international de mineur en lien avec la Belgique ont été ouverts. Sur ces 731 dossiers, en cinq ans, le SPF enregistre peu de retours volontaires : 121, soit 1 sur 6. En 2017, à peine 33. Ce sont 8 décisions judiciaires de retour du mineur

qui ont été rendues l'an dernier. Enfin, les parents ont trouvé un arrangement dans 6 cas.

Les pays les plus concernés sont la France (32), le Maroc (18), le Royaume-Uni (13), les Pays-Bas (12), l'Italie (6) et l'Allemagne (5) et les États-Unis (5). Dans le sens inverse, les autorités belges ont été interpellées pour 35 demandes de parents établis à l'étranger, principalement aux Pays-Bas (9), en France (5) et aux États-Unis (4).

**TOUJOURS SELON** ces chiffres, l'Autorité centrale belge a géré 1.439 dossiers d'enlèvement international d'enfant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Sur la décennie, les services du SPF Justice ont acté 230 retours volontaires de mineurs, soit 16 %; 65 retours après une décision judiciaire; enfin 61 arrangements amiables et raisonnés intervenus entre les parents dans l'intérêt de l'enfant, soit à peine 4 %.

Gilbert Dupont